Situation de crise "personne agressée" en souffrance

Contexte de "suspicion victimes de violences"

Liaison

Commissariat Saint-Pierre & Gendarmerie

ORIENTATION FICHE ORVIFF réseau d'acteurs

Sortir de l'isolement encourager et faciliter les démarches



- FLAGRANT DELIT +++ = intervention d'Urgence Police
- Témoin/Victime : signalement au n°17 ou n°112 depuis GSM
- Porter-Secours = Se protéger Protéger les autres Alerter N° 15
- CERTIFICAT MEDICAL sera nécessaire dans procédures judiciaires mais pas indispensable pour déposer plainte.
- Appeler le 3919 (24h/24 7/7jours)
- Signaler en qualité de témoin par oral et/ou par courrier N°115
- Courrier au PARQUET à Madame la Procureure (ANONYME ou Pas)
- Obligation de dénoncer les violences conugales par tout agent public- Art. 40 CCP
 - #NeRienLaisserPasser Réagir peut tout changer
 - Portail signalement 'Violences sexuelles et sexistes
- Assistante Sociale Commissariat / ISCG :
- 0692 483 525
- •ORVIFF DRDFE -plaquettes à disposition site www.orviff.re
- DROIT d'accompagner la Victime qui porte Plainte
- DROIT pour victime de récupérer une copie de sa plainte
- DROIT de signaler tout REFUS de plainte
- Toute difficulté de prise en charge peut-être signalée à
- "victime-saint-pierre@interieur.gouv.fr
- ARAJUFA Saint-Pierre pour appui démarches- n°: 0262 96 10 18
- Aider la victime dans son parcours de prise en charge
- ARIV permanence n° 0692 61 08 88
- Maisons Justice PAD n° 0262 91 84 92 0262 91 84 93
- Réseau VIF n° 0262 96 04 24 (Grand Danger et prise en charge globale)
- AFEVV N° 0692 61 58 29
- FHFOM N° 0262 57 88 21
- Planning Familial N° 0262 14 26 00 ou 0692 47 08 70
- · Associations de quartier et agents de proximité

